



**COMPTE RENDU DU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du 23 septembre 2020**

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Mercredi 23 septembre 2020, à 18 heures, dans les locaux de Bourges Plus, Salle de Conférences, 6 rue Maurice Roy à Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 18 septembre 2020 et affichée le 18 septembre 2020. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

**Etaient présents :**

Mme Irène FELIX	Présidente,
M. Yann GALUT	1 <sup>er</sup> Vice-Président,
M. Richard BOUDET	2 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Jean-Louis SALAK	3 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Gérard SANTOSUOSSO	5 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	6 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Pierre BARNIER	7 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Bruno FOUCHET	10 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
M. Daniel GRAVELET	11 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Denis POYET	13 <sup>e</sup> Vice-Président,
Mme Corinne LEFEBVRE	14 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
Mme Evelyne SEGUIN	15 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
M. Alain MAZE	1 <sup>er</sup> Membre du Bureau,
M. Stéphane HAMELIN	2 <sup>e</sup> Membre du Bureau,
Mme Catherine PALLOT	3 <sup>e</sup> Membre du Bureau,
M. Marc STOQUERT	4 <sup>e</sup> Membre du Bureau,
Mme Christine CHEZE-DHO	5 <sup>e</sup> Membre du Bureau,

**Etait excusé :**

M. Bernard DUPERAT	8 <sup>e</sup> Vice-Président,
--------------------	--------------------------------

**Etaient absents :**

Mme Marie-Christine BAUDOIN	4 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
Mme Bernadette GOIN-DEMAY	9 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
M. Stéphane GARCIA	12 <sup>e</sup> Vice-Présidente,

**Administration :**

M. Guillaume CREPIN	Directeur de Cabinet,
Mme Alexandra CHOCHOY	Directrice Générale des Services,
M. Christophe MATHO	Chargé de Mission,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe,
Mme Véronique MATHIAS	Directrice Générale Adjointe,
M. Christophe BERNARD	Directeur Général Adjoint,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint,
M. David VIGOUROUX	Directeur Général des Adjoint,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Nicolas VARIN	Directeur de la Communication,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission,
Mme Annick GRELAT	Responsable du Service des Assemblées.

M. Stéphane HAMELIN est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures.

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

**1. Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Restructuration du réseau d'assainissement allée Jacques BREL à Bourges**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local, l'Etat donne la possibilité aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunal de financer leurs projets sur différentes thématiques.

Considérant que de manière opérationnelle, il est prévu la restructuration du réseau d'assainissement allée Jacques BREL à Bourges et que cette dernière s'inscrit dans la thématique de la résilience sanitaire définie par l'Etat.

Considérant que cette opération pourrait s'inscrire dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'année 2020 et être financée à hauteur de 61 661,32 €.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Restructuration du réseau d'assainissement allée Jacques BREL à Bourges	77 076,65 €	Dotation de soutien à l'Investissement Local (Etat), à hauteur de 80%	61 661,32 €
		Bourges Plus à hauteur de 20 %	15 415,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>77 076,65 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>77 076,65 €</b>

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement prévisionnel de la restructuration du réseau d'assainissement allée Jacques BREL à Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention maximum auprès du financeur susnommé ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

**2. Demande de subvention Dotation de Soutien à l'investissement Local - Restructuration du réseau d'assainissement chemin de Villeneuve (amélioration de la collecte) à Bourges**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local, l'Etat donne la possibilité aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunal de financer leurs projets sur différentes thématiques.

Considérant que de manière opérationnelle, il est prévu la restructuration du réseau d'assainissement chemin de Villeneuve (amélioration de la collecte) à Bourges et que cette dernière s'inscrit dans la thématique de la résilience sanitaire définie par l'Etat.

Considérant que cette opération pourrait s'inscrire dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'année 2020 et être financée à hauteur de 148 749,46 € .

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Restructuration du réseau d'assainissement chemin de Villeneuve (amélioration de la collecte) à Bourges	185 936,82 €	Dotation de soutien à l'Investissement Local (Etat), à hauteur de 80%	148 749,46 €
		Bourges Plus à hauteur de 20 %	37 187,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>185 936,82 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>185 936,82 €</b>

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement prévisionnel de la restructuration du réseau d'assainissement chemin de Villeneuve (amélioration de la collecte) à Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention maximum auprès du financeur susnommé ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

**3. Demande de subvention Dotation de Soutien à l'investissement Local - Extension du réseau de collecte rue des Acacias à Trouy**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local, l'Etat donne la possibilité aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunal de financer leurs projets sur différentes thématiques.

Considérant que de manière opérationnelle, il est prévu l'extension du réseau de collecte rue des Acacias à Trouy et que cette dernière s'inscrit dans la thématique de la résilience sanitaire définie par l'Etat.

Considérant que cette opération pourrait s'inscrire dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'année 2020 et être financée à hauteur de 44 620,22 €.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Extension du réseau de collecte rue des Acacias à Trouy	55 775,28 €	Dotation de soutien à l'Investissement Local (Etat), à hauteur de 80%	44 620,22 €
		Bourges Plus à hauteur de 20 %	11 155,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 775,28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 775,28 €</b>

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'extension du réseau de collecte rue des Acacias à Trouy ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention maximum auprès du financeur susnommé ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

**4. Demande de subvention Dotation de Soutien à l'investissement Local - Extension du réseau de collecte des Hauts de La Chapelle-Saint-Ursin**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local, l'Etat donne la possibilité aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunal de financer leurs projets sur différentes thématiques.

Considérant que de manière opérationnelle, il est prévu l'extension du réseau de collecte des Hauts de La Chapelle-Saint-Ursin et que cette dernière s'inscrit dans la thématique de la résilience sanitaire définie par l'Etat.

Considérant que cette opération pourrait s'inscrire dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'année 2020 et être financée à hauteur de 116 906,54 €.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Extension du réseau de collecte des Hauts de La Chapelle-Saint-Ursin	146 133,18 €	Dotation de soutien à l'investissement Local (Etat), à hauteur de 80%	116 906,54 €
		Bourges Plus à hauteur de 20 %	29 226,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>146 133,18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>146 133,18 €</b>

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'extension du réseau de collecte des Hauts de La Chapelle-Saint-Ursin ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention maximum auprès du financeur susnommé ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

**5. Demande de subvention Dotation de Soutien à l'investissement Local - Extension du réseau de collecte rue de la Paille à Plaimpied Givaudins**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local, l'Etat donne la possibilité aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunal de financer leurs projets sur différentes thématiques.

Considérant que de manière opérationnelle, il est prévu l'extension du réseau de collecte rue de la Paille à Plaimpied-Givaudins et que cette dernière s'inscrit dans la thématique de la résilience sanitaire définie par l'Etat.

Considérant que cette opération pourrait s'inscrire dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'année 2020 et être financée à hauteur de 39 305,82 €.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Extension du réseau de collecte rue de la Paille à Plaimpied-Givaudins	49 132,28 €	Dotation de soutien à l'Investissement Local (Etat), à hauteur de 80%	39 305,82 €
		Bourges Plus à hauteur de 20 %	9 826,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 132,28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49 132,28 €</b>

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'extension du réseau de collecte rue de la Paille à Plaimpied-Givaudins ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention maximum auprès du financeur susnommé ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 15.

Fait à Bourges, le 24 septembre 2020

La Présidente,



Irène FELIX

*Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.*